



Pénalité de retard suite a un dépôt tardif d acte.

Par **Madagascar1695**, le **09/11/2025 à 20:06**

Bonjour ,

Suite a une déclaration tardive d' un acte , nous venons de recevoir une amende suite au non respect des obligations declaratives.

Que faire face a ce problème ?

Nous ne sommes pas responsable de cette situation car le cabinet de notaire n a pas pu faire la déclaration avant les 6 mois du décès du défunt.

Merci pour votre reponse.

Par **Visiteur**, le **09/11/2025 à 20:24**

Bonjour,

Ce n'est pas le notaire qui est responsable du dépôt de la déclaration de succession, ce sont les héritiers. Quel héritier a bloqué les démarches ?

Selon les raisons du retard, l'administration fiscale peut accorder un délai de grâce....

Sachant que 80% des successions ne sont pas taxables, dans ce cas, les pénalités de retard sont nulles de toute façon.